

PUBLIÉ LE 21/05/2026 - MIS À JOUR LE 22/05/2026

Méthadone : l’ANSM rappelle le bon usage de ces médicaments pour réduire le risque de surdose et d’interactions médicamenteuses

BON USAGE - ALERTES

La méthadone est un médicament opioïde indiqué dans la prise en charge de la dépendance aux opioïdes et comme traitement des douleurs cancéreuses chroniques. Entre 2021 et 2025, les données de vigilance ont montré une poursuite de l’augmentation des cas rapportés de surdoses et des effets indésirables graves.

Pour limiter les risques d’interactions médicamenteuses ou d’effets indésirables associés à la méthadone, il est essentiel de respecter les règles de bon usage. Nous rappelons l’importance pour le patient et son entourage de disposer systématiquement d’un kit de naloxone à disposition.

La méthadone est principalement indiquée dans le cadre d’un traitement de substitution de la dépendance aux opioïdes (héroïne, morphine, oxycodone, tramadol…). Elle est également utilisée pour des douleurs cancéreuses chez les patients qui ne sont pas soulagés par d'autres médicaments opioïdes, grâce à un cadre de prescription compassionnelle (CPC) mis en place par l’ANSM.

La méthadone fait l’objet de conditions de prescription et de dispensation restreintes : seuls certains médecins spécialistes peuvent la prescrire, en utilisant une ordonnance sécurisée et pour une durée limitée.

Cette prescription doit être systématiquement accompagnée de celle d’un kit de naloxone prête à l’emploi.

Une augmentation des surdoses liées à la méthadone

Les données récentes issues des enquêtes nationales de pharmacovigilance, d’addictovigilance et des centres antipoison (2021-2025) montrent que le nombre de signalements de surdose et de complications graves en lien avec la méthadone continue d’augmenter, parfois jusqu’à doubler par rapport à la période précédente de surveillance.

Une surdose de méthadone peut conduire à un arrêt cardiorespiratoire voire au décès. Or, une grande partie de ces décès peut être évitée par une **administration rapide de naloxone**. Cet antidote permet de bloquer temporairement les effets d’une surdose à un opioïde tel que la méthadone, dans l’attente d’une prise en charge médicale.

Les enquêtes de vigilance ont identifié des facteurs susceptibles d’expliquer ces surdoses qui surviennent, y compris chez des patients pourtant suivis dans un protocole de soins :

- À l’initiation du traitement, une augmentation trop rapide des doses de méthadone, ou une dose initiale trop élevée ;
- À la fin du traitement, un arrêt brutal ou une réduction trop rapide des doses de méthadone ;
- Des prises irrégulières (non-respect de la posologie)
- Des interactions avec d’autres médicaments pris en même temps
- La consommation d’autres substances (alcool, autres opioïdes, cocaïne…)
- L’usage détourné (utilisation en dehors d’un cadre médical, partage du traitement…)

Pourtant, lorsqu’on l’utilise dans le **respect de ses conditions de prescription** et avec le **suivi adapté, la méthadone est un traitement efficace et essentiel** dans la prise en charge de la dépendance aux opioïdes ou des douleurs cancéreuses chroniques.

Des interactions à risque

Nous rappelons qu’il existe un risque d’interactions médicamenteuses entre la méthadone et certains médicaments psychotropes, antidépresseurs ou antipsychotiques, des antibiotiques ou des antifongiques, des médicaments utilisés dans les troubles digestifs, ou encore certains traitements anticancéreux.

Les données des rapports de vigilance montrent une hausse des signalements d’effets indésirables graves, en lien avec

ces interactions, associés à des surdoses, des troubles du rythme cardiaque avec modification de l'activité électrique du cœur (effets non réversibles par la naloxone), pouvant conduire au décès, ainsi que des syndromes de sevrage.

Nous appelons donc à la vigilance des prescripteurs et des patients sur les interactions possibles tout au long du parcours de soins.

Informations pour les patients traités par méthadone et leur entourage

- **Respectez strictement la dose prescrite** et parlez-en à votre addictologue si la dose qu'il vous a prescrite semble insuffisante.
- Informez systématiquement votre médecin ou votre pharmacien de tous les médicaments que vous prenez (y compris ceux sans ordonnance ou les compléments alimentaires).
- Informez votre médecin de tout symptôme inhabituel.
- Conservez la méthadone dans un endroit **fermé à clé hors de la vue et de la portée des enfants** afin d'éviter tout risque d'ingestion accidentelle, qui peut être fatale.
- Ne donnez pas la méthadone qui vous a été prescrite à une autre personne.
- Évitez les associations à risque (alcool, autres opioïdes, cocaïne…).
- **Ayez toujours avec vous de la naloxone** prête à l'emploi. Vous ou votre entourage pourrez y avoir recours immédiatement en cas de symptômes de surdose, dans l'attente de votre prise en charge médicale en urgence. **Il est indispensable d'appeler le 15 (urgences) sans attendre**. La naloxone sous forme injectable ou nasale est disponible avec ou sans ordonnance en pharmacie ou en centres de soins spécialisés.

Informations pour les professionnels de santé

- Vérifiez systématiquement les traitements en cours du patient, avant et pendant le traitement par méthadone.
- Surveillez attentivement l'état du patient lors de l'initiation du traitement et adaptez les doses progressivement.
- Prescrivez systématiquement un kit de naloxone prête à l'emploi en même temps que la méthadone et informez les patients et leur entourage des risques de surdose et de la conduite à tenir en cas de symptômes de surdose. Demandez-leur d'utiliser dans ces cas-là la naloxone et d'appeler le 15.
- Remettez à vos patients les documents d'information sur la réduction des risques.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 09/11/2022 - MIS À JOUR LE 21/05/2026

Méthadone : les précautions à prendre pour



PUBLIÉ LE 02/09/2019 - MIS À JOUR LE 21/05/2026

Surdosage et overdose d'opioïdes : point sur

éviter le surdosage

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE

l’offre thérapeutique de la naloxone en France

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE

Pour en savoir plus

Consultez les recommandations de la HAS